



Taxe fonciere que je paie pour un commerce

Par **EMMA110**, le **11/01/2012 à 04:38**

Bonjour, J'ai loué un local pour un commerce en 2008, l'agence immobilière me demande chaque année de payer la taxe foncière alors que je ne suis que locataire, sur mon bail il est écrit de payer la taxe foncière mais je ne m'attendait pas a payer 1044e? Le propriétaire a t-il le droit de mettre cette clause dans un bail? QUE PUIS JE FAIRE POUR y remédier? Y a t-il quelque chose a faire?

Merci de me répondre, MEILLEURS VOEUX.

Par **chaber**, le **11/01/2012 à 06:45**

bonjour,

Cette clause est quasi générale dans les baux commerciaux